

Une solution se dessine pour les employées de la buanderie de Marsens

La FEDE salue la reprise du dialogue

COMMUNIQUE DE PRESSE

18 mars 2015

Le personnel de la buanderie de Marsens a repris le travail lundi matin à 7h, mais les négociations vont se poursuivre. La FEDE se réjouit qu'une solution concrète ait été trouvée pour les personnes concernées.

Selon les déclarations du Conseil d'Etat, le personnel au bénéfice d'un contrat indéterminé verrait son salaire annuel brut maintenu. Dans la mesure du possible, l'Etat s'engage aussi à offrir à ces employées, dans un délai de trois ans, un poste au sein de l'Etat de Fribourg, ou dans une institution soumise au même statut. En attendant, les salariées touchées par ce changement, pourront poursuivre leur activité à Marsens, au sein de l'entreprise qui reprend les activités de la buanderie.

La faïtière trouve important que l'esprit de la Lpers soit respecté. Selon la loi sur le personnel en effet, l'Etat est censé proposer un travail assorti de conditions équivalentes à toute personne dont le poste est supprimé. Enfin, la FEDE approuve les partenaires d'avoir su choisir finalement la voie du dialogue et elle espère qu'ils donneront toutes les chances à la négociation.

Personne de contact:

Bernard Fragnière - Président de la FEDE Tél. 026 309 26 44 ou 079 707 18 39
